



MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Le ministre des Armées

Paris, le 16 JUIN 2022

Réf : ARM/SGA/DMCA/SDMC/BM2C
1D22010706

Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts-commissaires

- OBJET** : Journée nationale commémorative de l'Appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.
- REFERENCE** : Décret n° 2006-313 du 10 mars 2006.
- P. JOINTE** : Message de Monsieur le ministre des Armées.

La journée nationale commémorative de l'Appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi est célébrée le 18 juin de chaque année (décret n° 2006-313 du 10 mars 2006). En conséquence, vous voudrez bien organiser cette journée dans votre département le samedi 18 juin 2022.

Une cérémonie que vous présiderez devra avoir lieu au moins au chef-lieu du département. Je vous demande de veiller à ce que les associations représentatives des combattants, résistants et déportés de la Seconde Guerre mondiale soient invitées à cette commémoration.

Vous trouverez ci-joint le message que j'adresse au monde combattant et que vous voudrez bien diffuser et relayer, à cette occasion, vers les mairies de votre département par les moyens que vous jugerez appropriés.

Au cours de la cérémonie, le texte de l'Appel du 18 juin devra également être lu et dans la mesure du possible, le chant des partisans pourra être diffusé.

J'appelle votre attention sur le fait que le site *Chemins de mémoire* proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens :

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/18-juin-1940-commemoration-de-lappel-du-general-de-gaulle>

Enfin, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavés.

Bien à vous,

Sébastien LECORNU